

SHIVA ENTREPRISES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 122 RUE AMELOT - 75011 PARIS

RCS PARIS : 104 221 932 – APE : 4321A

=====

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2026

L'an deux mille vingt et six, le 15 juillet à 11 heures,

L'associé unique de la société SHIVA ENTREPRISES, société par action simplifiée unipersonnelle, dont le capital est de 1.000 €, dont le siège est situé au 122 rue Amelot, 75011 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, se sont réunis audit siège sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre remise en mains propres le 1er juillet 2026, conformément aux statuts.

- L'assemblée est présidée par **Monsieur SINGH Lakhvinder, titulaire de 100% du capital, Président.**

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le double des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

Le président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale,
- Transfert de siège social
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution – Changement de dénomination sociale

Monsieur SINGH Lakhvinder décide de changer la dénomination sociale:

La dénomination sociale devient: **A S PUISSANCE**

La décision ci-dessus est approuvée à l'unanimité et entraîne la **modification de l'article 2 des statuts.**

Deuxième résolution -Transfert du siège social

La collectivité des associés décide de transférer le siège social a l'adresse suivante: **5 SQUARE SURCOUF 91350 GRIGNY.**

La décision ci-dessus est approuvée à l'unanimité et entraîne la **modification de l'article 3 des statuts.**

Troisième résolution

La collectivité des associés demande au gérant de procéder aux modifications ci-dessus et lui donne pouvoir d'effectuer toutes les formalités requises auprès des différentes administrations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 10 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la Présidence et les associés présents.

Les signataires :

Monsieur SINGH Lakhvinder

